

ATTESTATION

Je soussigné Arnaud PAILLOT, président du club Saint-Doulchard Cyclotourisme

Atteste que

est membre du club et qu'il est **adulte accompagnateur** suivant les Mesures sanitaires applicables au 16 avril 2021 - note de la Direction technique nationale

Par conséquent il peut pratiquer le cyclisme et encadrer un groupe sous sa responsabilité :

- Dans l'espace public (route, chemins, parcs, forêts etc...) suivant les parcours publiés par le club aux heures habituelles,
- Par groupe de 6 cyclistes au maximum muni de sa licence,
- Dans le respect de la distanciation de 2m,
- Dans le respect des limites du département du siège du club situé avenue du Général de Gaulle à Saint Doulchard.

Fait à Saint Doulchard, le 17 avril 2021

Arnaud PAILLOT

